

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Séance du 18 janvier 2024

N° 2024_04

Nomenclature acte : 7.5.1

Composant le Conseil d'Administration :
En exercice : 17
Présents : 10
Représentés : 2

Votes pour : 12
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'An deux-mille-vingt-quatre, le dix-huit janvier à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le douze janvier deux-mille-vingt-quatre, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence de Anne BULLET, Vice-présidente.

Présents : A. BULLET, Z. KEFIFA, N. SAUCY, A-M. MERCADIER, D. LAFON, J-Y. SOMMIER, A. BON, M. FORNIER, S. LE BEUZE, P. KATHOLA.

Absents représentés : L. VASTEL (par A. BULLET), M. LAGARDE (par S. LE BEUZE).

Absents excusés : G. REIGADA, J. LECLERCQ, D. DELATTRE, S. BOUALI, E. CATON.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 123-4 et suivants,

Considérant que le CCAS propose une mission d'accompagnement social liée au logement, et s'inscrit donc dans le champ des opérateurs dits « ASLL »,

Considérant que le Département peut apporter son soutien financier, dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL), à l'action d'ASLL que le CCAS entend mener sur l'année 2024,

Sur la proposition du Président,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser le Président à déposer la demande de subvention ASLL auprès du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine, ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 2 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le 22/01/2024



ID : 092-269200374-20240122-DEL2024_04-DE

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Et ont signé les membres présents

Fontenay-aux-Roses le **22 JAN, 2024**

POUR EXTRAIT CONFORME
Anne BULLET
Vice-présidente du CCAS



Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le .22/01/2024.....
Publication/Affichage le.....22/01/2024.....

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente du CCAS